



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Dijon, le 15 mars 2020

La rectrice

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement public,

Mesdames et messieurs les
directeurs des établissements privés
sous contrat,

s/c de l'IA-DASEN

Objet : dispositions consécutives à l'activation de la phase 3 du plan de pandémie grippale COVID-19

La rectrice

Affaire suivie par :
Jean-Christophe Duflanc

Mail : dircab@ac-dijon.fr

Téléphone
03 80 44 84 08

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Le Premier ministre, Édouard Philippe, a annoncé ce samedi que l'ensemble des lieux accueillant du public seront fermés, à l'exception de ceux qui sont essentiels à la vie du pays. Il appelle tous les citoyens à appliquer avec plus de discipline les consignes de distanciation.

Cette annonce nous oblige à définir un cadre clair concernant les modalités de travail des établissements, notamment celles envisagées pour la phase organisationnelle de la continuité pédagogique prévue ce début de semaine.

Il est utile que vous puissiez, dès aujourd'hui, définir les modalités de coordination prévues demain en intégrant qu'il est exclu de communiquer la consigne d'une présence obligatoire des personnels. La coordination préalable à la mise en œuvre de la continuité pédagogique n'en reste pas moins indispensable.

De la présence des personnels dans les établissements

La nouvelle configuration imposée par la phase 3 du plan de pandémie grippale impose une organisation repensée de la démarche organisationnelle de la continuité administrative et pédagogique.

Le ministre de l'éducation rappelle qu'il faut impérativement limiter les déplacements, les réunions, les contacts. Cela doit évidemment s'appliquer à nos établissements et administrations qui doivent, dès lundi, mettre en place leur plan de continuité d'activité en recourant au télétravail pour permettre au plus grand nombre de rester à domicile. Les personnels les plus fragiles face au virus doivent à cet égard faire l'objet de notre plus grande vigilance : leur travail ne doit plus être exercé en présentiel. En tant qu'employeur, notre priorité est de garantir la sécurité et la santé de tous nos personnels.



Les professeurs et personnels volontaires peuvent rejoindre leur établissement, ce début de semaine, pour faciliter le travail de préparation et aider à la mise en œuvre de l'accueil des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (cf. circulaire de gestion de la crise sanitaire). En tout état de cause, tout rassemblement doit se faire dans le strict respect des consignes sanitaires de sorte à assurer la sécurité de tous les agents.

Les priorités actuelles

Deux activités constituent nos priorités :

- Le pilotage de la continuité pédagogique à distance
- L'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Des outils numériques au service d'une coordination des activités et d'une coopération des agents

Les travaux de coordination peuvent aussi être mis en œuvre par l'utilisation de l'ensemble des outils collaboratifs proposés par l'académie. Ces derniers sont accessibles depuis l'onglet « Collaboratifs » des Services pratiques du portail intranet académique (PIA) : <http://pia.ac-dijon.fr>. Les tutoriels sont à trouver dans l'onglet « Accompagnement technique » du PIA.

Il est à noter que la DSI travaille à l'enrichissement constant de l'offre d'outils collaboratifs.

De l'importance des permanences

Les chefs d'établissement assurent d'une part, une permanence physique entre les membres de l'administration afin de veiller à la sécurité de l'établissement et d'autre part, une permanence téléphonique au moins pendant les horaires d'ouverture de l'établissement.

Concernant les réunions à venir

Aucune réunion présentielle ne doit se tenir dans les établissements. Elles doivent être reportées ou réalisées par audio ou visio-conférence ; cela concerne les conseils de classe, les CA, les conseils d'école, etc....

Les deux solutions techniques à privilégier sont :

- La classe virtuelle VIA en privilégiant l'audio pour les participants et la vidéo pour le seul animateur : à mettre en place à partir de l'onglet « Collaboratifs » des Services pratiques du portail intranet académique (PIA) : <http://pia.ac-dijon.fr>. Le tutoriel est à trouver dans l'onglet « Accompagnement technique » du PIA.
- L'audio-conférence OVH : système d'audioconférence (jusqu'à 50 points) dont le lien disponible dans l'onglet « collaboratifs ».

Une mobilisation de tous

En soutien des équipes de direction, les permanences téléphoniques du rectorat et des DSDEN, dont les numéros ont été communiqués ces jours derniers, restent actives.

Concernant la relation aux familles, il conviendra d'assurer un lien personnalisé, prioritairement en direction des enfants les plus en fragilité. De la même manière, il est nécessaire d'accompagner de manière spécifique les jeunes dont l'application



De l'importance de l'actualisation des informations

Chacun devra se tenir au courant des consignes ministérielles en se référant au site du MENJ : <https://www.education.gouv.fr/>

Le site internet du gouvernement présente quant à lui les mesures prises sur le territoire national pour faire face au Coronavirus, ainsi qu'une série de conseils et une foire aux questions sur l'épidémie.

Avec l'assurance de mon soutien, je vous adresse mes sincères remerciements pour votre mobilisation à la hauteur du défi que nous impose cette crise aigüe et vous assure de ma confiance quant au pragmatisme et à l'inventivité que vous saurez incarner et promouvoir au sein de vos équipes.

Nathalie Albert-Moretti